

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A320

Fuselage - Inspection

Connexion du cadre 56 au support de cadre au niveau de la lisse 38

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A320 tous modèles certifiés et tous numéros de série n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE N° 20941 de série, ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1011.

Afin de détecter l'apparition de fissures de fatigue à la connexion du cadre 56 au support de cadre au niveau de la lisse 38, ce qui pourrait affecter l'intégrité structurale de l'appareil, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :

- 1) Avant accumulation de 20 000 vols, effectuer une inspection visuelle détaillée de l'angle de connexion du cadre 56 avec le support de cadre au niveau de la lisse 38, suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1084 R1.
- 2) Si aucune crique n'est détectée, répéter l'inspection décrite dans le paragraphe 1 de la présente Consigne de Navigabilité à des intervalles n'excédant pas 12 000 vols.
- 3) Si des criques sont détectées, en fonction de la taille de celles-ci,
 - répéter l'inspection décrite dans le paragraphe 1 de la présente Consigne de Navigabilité aux seuils et intervalles définis dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1084 R1,
 - ou
 - appliquer le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1011 aux seuils indiqués dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1084 R1.

NOTA : Les exigences de la présente Consigne de Navigabilité sont rendues caduques après application du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1011.

Réf. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1084 R1
(ou toute révision ultérieure approuvée)
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1011
(ou toute révision ultérieure approuvée)

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 02 NOVEMBRE 1996

n/JYR

Date : 23/10/96

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A320

96-237-090(B)